

**AVIS SUR LES SERVICES D'AMARRES (S-2)**

---

EN VIGUEUR LE 5 JANVIER 2023

COLONNE I		COLONNE II
Art.	Description	Taux (\$)
1.	Services d'amarres des navires au quai Marcel-Dionne	
	a) pour chaque entrée ou sortie d'un navire	
	i) du lundi au vendredi, entre 8h00 et 16h00 .....	1 818,11
	ii) du lundi au vendredi, entre 16h01 et 7h59, fin de semaine et jours fériés.....	2 243,62
	b) heures supplémentaires (en sus de trois (3) heures)	
	i) du lundi au vendredi, entre 8h00 et 16h00 .....	570,87 \$ / heure
	ii) du lundi au vendredi, entre 16h01 et 7h59, fin de semaine et jours fériés.....	856,29 \$ / heure
2.	Services d'amarres des navires de croisière au quai de Bagotville	
	a) pour chaque entrée ou sortie d'un navire d'une longueur	
	i) de moins de 175 mètres.....	2 135,20
	ii) de 175 mètres à 200 mètres .....	2 442,22
	iii) de plus de 200 mètres .....	2 763,20
	b) heures supplémentaires (en sus de trois (3) heures).....	689,67 \$ / heure